



Syndicat des Industries du Livre,  
du Papier et de la Communication  
de Rouen, du Havre et de leur région

## Une désinformation qui n'honore pas le syndicalisme et la profession de journaliste

Après la grève du 10 mars de **quelques journalistes SNJ** et une **mini manifestation** avec des pro Rossel, pour soutenir l'offre de reprise de Paris Normandie par le groupe belge (*Pour rappel : offre de reprise qui devrait être accompagnée d'un plan de 39 licenciements*), le SNJ titre son tract daté du 12 mars :

**" Après la grève : la Voix du Nord annonce qu'elle améliore son offre "**

**Ce titre est une tromperie manifeste !** Rossel considère avoir été mal reçu au Tribunal de Commerce de Rouen. Celui-ci tente d'influencer le Tribunal en délibération (*il doit se moquer du droit de ce côté de la frontière*) et c'est par un courrier en date du 9 mars 2017, adressé au Président du Tribunal, que Rossel **améliorerait soi-disant** son offre sur deux points :

- Rossel a entendu au Tribunal de Commerce la requalification de la "dette abonné" en produit constaté d'avance, une remise d'espèce en pleine propriété, un élément d'un fond de trésorerie. **Il ne peut donc plus prétendre à recevoir la "dette abonné"**. Ce n'est donc pas une amélioration de 2 millions de l'offre de reprise, que d'être obligé de laisser cette somme dans la trésorerie de l'entreprise. (*Dette abonné : les abonnements en cours déjà payés par les lecteurs*).
- Le groupe belge Rossel a aussi entendu au Tribunal de Commerce que les catégories professionnelles impactées par le PSE et discutées en CE s'appliqueront, **c'est juste la loi**.

Rossel écrit : "nous **pourrions** accepter que notre offre relative aux personnels repris soit analysée sur la base des catégories professionnelles fixées après avis du CE."

Le groupe belge Rossel au travers de la Voix du Nord n'améliore donc en rien son offre de reprise et encore moins après la grève d'une partie de la rédaction.

Demain, dès réception du délibéré, nous vous informerons par mail avant d'organiser une **assemblée générale pour les suites à donner et préparer la continuité des actions pour la défense de nos emplois** :

**Jeudi 16 mars à 13 h 30**  
**au 12, rue Aristide-Briand - 6<sup>e</sup> étage**